

# Pêche en eaux troubles

**CAPBRETON** Le marin pêcheur Vincent Agnes a été placé en garde à vue mardi, à Bayonne, dans le cadre d'une enquête pour mise en danger de la vie d'autrui

ARNAULD BERNARD  
a.bernard@sudouest.fr

Depuis huit mois, il était dans le collimateur du procureur de Dax, Jean-Luc Puyo. Mardi dernier, Vincent Agnes, marin-pêcheur bien connu de Capbreton (frère de Pierre Agnes, PDG de Quiksilver disparu en mer fin janvier), a été placé en garde à vue à Bayonne, par la Direction régionale de la brigade maritime de Lorient. Entendu dans le cadre d'une enquête pour mise en danger de la vie d'autrui pour des pratiques de pêche jugées dangereuses, c'est à l'occasion d'un reportage de France 3, diffusé fin mars, que ses agissements ont été portés à la connaissance du parquet dacquois.

« Je suis compétent, car les faits se sont déroulés dans les Landes, et j'ai reçu une plainte de l'ONG Sea Shepherd, explique le procureur de Dax. J'ai aussi été très surpris par les images du reportage de l'émission "Thalassa", dans lequel on voit un certain nombre d'infractions. Le professionnel fait valoir ses explications, mettant en avant un document administratif, qui lui aurait été délivré par la dé-

légation à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 40) et l'autorisant, selon lui, à pêcher de la sorte. » Un document signé de la main d'un haut fonctionnaire bayonnais, et longtemps affiché au port de Capbreton.

## La pêche au filet encerclant

Les investigations se poursuivent donc, alors que sur la côte, de Contis à Hossegor, tous les usagers de l'océan connaissent les pratiques de pêche du « Chipiron 2 », le bateau de Vincent Agnes, depuis près de dix ans : identifier un banc de poissons se rapprochant du bord, arriver sur zone à toute vitesse, jeter un filet pour encercler le banc, frapper parfois la coque du bateau pour effrayer les poissons, puis remonter le filet en repartant vers le large, avant que les rouleaux ne déferlent. C'est la « pêche au filet encerclant », dont on voit une démonstration dans le reportage de « Thalassa ». Sauf que ce jour-là, la plage est déserte, et que ce n'est pas toujours le cas : ici, c'est un surfeur qui s'est fait insulter, là-bas, c'est un groupe de pêcheurs sur



Le « Chipiron 2 » réalise régulièrement des actions de pêche à moins de 300 mètres des côtes. PHOTO A.B

la plage qui a dû ramener ses lignes en quatrième vitesse. Ailleurs, c'est un pratiquant de stand-up paddle qui a eu la peur de sa vie : « Moi, quand je sais que le « Chipiron 2 » est là, je tends toujours l'oreille pour ne pas me faire surprendre », témoigne un pratiquant de kayak de Moliets.

Didier Claverie, pêcheur amateur au courant d'Huchet, a récupéré tous les « signalements » sur sa commune : « Il rentre dans les baignes dans moins de 80 centimètres d'eau, arrive à haute vitesse. Tous les pêcheurs à pied d'ici ont déjà eu des frayeurs. Il y a un dossier sur lui dans toutes les mairies des communes littorales... Il part du principe qu'en tant que pêcheur professionnel, il a tous les droits. On s'est toujours dit qu'un jour, il y aurait un drame avec un sur-

feur ou même avec son propre équipage. » L'ex-maire de Vielle-Saint-Girons, Bernard Trambouze, après avoir constaté de nombreuses infractions sur sa commune, avait déposé plainte et envoyé un courrier au préfet Frédéric Perissat : la plainte avait été classée sans suite, le 11 janvier 2018, pour cause « d'infraction insuffisamment caractérisée » et la préfecture lui avait conseillé de ne pas faire de vagues. Mais le vrai lanceur d'alerte, Philippe Garcia, dénonçait déjà les agissements du « Chipiron 2 » en 2015 : « Au départ, j'ai surtout voulu défendre la ressource et le fait que ces pratiques de pêche étaient illégales. Là, c'est la sécurité qui est en question. » Celui-ci a accumulé plusieurs heures de vidéos et d'images, constatées par huissier, avant de

« Nous sommes dans la légalité »

VINCENT AGNES, joint hier soir, vit ces accusations comme une profonde injustice. « On nous dit que nous violons le règlement, alors que j'ai une autorisation émanant de la DML (délégation à la mer et au littoral), qui est notre autorité de tutelle. Nous sommes cinq bateaux, d'Arcahon à Capbreton, à pratiquer cette pêche au filet maillant encerclant et à avoir une telle autorisation. Nous ne nous serions pas laissé filmer dans ce reportage, si nous n'avions pas été de bonne foi et dans la légalité. Nous étions fiers de faire connaître ce beau métier. Nous n'avons jamais eu d'accident, nous n'avons jamais été réprimandés par un organisme d'État. Les surfeurs ? Nous sommes tous surfeurs à bord et beaucoup nous soutiennent. Il n'y a rien d'autre à dire que nous avons une autorisation, mais visiblement, notre mode de pêche dérange certains. »

Ch. L.

rentre en contact avec des associations de défense des milieux marins. « Il règne une omerta, depuis des années, et il aura fallu attendre un reportage pour que les choses bougent. »